

BURKINA FASO

Unité-Progress-Justice

IV^E REPUBLIQUE

TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

Session permanente

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

COMMISSION DES AFFAIRES ETRANGERES, DE LA DEFENSE ET DE LA SECURITE (CAEDS)

RAPPORT POUR AVIS

**DOSSIER N°067: RELATIF AU PROJET DE LOI PORTANT
AUTORISATION DE RATIFICATION DE
L'ACCORD DE CREDIT N° 7306-BF, SIGNE LE
29 MAI 2023 ENTRE LE BURKINA FASO ET
L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE
DEVELOPPEMENT, POUR LE FINANCEMENT
DU PROJET D'APPUI A
L'ENTREPRENEURIAT, AU
DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES ET A
L'ADOPTION TECHNOLOGIQUE (ECOTEC)**

Présenté au nom de la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité par le député **GANSONRE Marc Bertin** rapporteur.

Septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois et le vendredi 15 septembre de 14 heures 20 minutes à 14 heures 42 minutes, la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS) s'est réunie en séance de travail, sous la présidence du député Daniel ZOUNGRANA, Président de ladite Commission, à l'effet de donner son avis sur le projet de loi portant ratification de l'accord de crédit N°7306-BF, signé le 29 mai 2023 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'Association Internationale de Développement (IDA) pour le financement du Projet d'Appui à l'Entrepreneuriat, au Développement des Compétences et à l'Adoption Technologique (ECOTEC).

Auparavant, le député Marc Bertin GANSONRE a été désigné rapporteur pour prendre part aux travaux de la Commission des finances et du budget (COMFIB), saisie au fond. Ces travaux se sont déroulés le mardi 12 septembre et le jeudi 14 septembre 2023, sous la présidence du député Moussa NOMBO, Président de ladite Commission.

Outre la CAEDS, les commissions générales, saisies pour avis, étaient représentées ainsi qu'il suit :

- la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH), par le député Aimé Y. SOME ;
- la Commission du développement durable (CDD), par le député Diédon Alain HIEN.

L'ordre du jour de la séance de travail de la CAEDS a porté sur les points ci-après :

- compte rendu des travaux de la COMFIB,
- appréciation et avis de la CAEDS.

I. COMPTE RENDU DES TRAVAUX DE LA COMFIB

Le rapporteur a présenté le compte rendu en deux points :

- audition du Gouvernement,
- débat général.

I-1. Audition du Gouvernement

Le Gouvernement était représenté par monsieur Serge Gnaniodem PODA, Ministre du Développement industriel, du Commerce, de l'Artisanat et des petites et moyennes entreprises. Il était assisté de ses collaborateurs et d'un représentant du Ministère de la Justice et des Droits humains, chargé des Relations avec les Institutions.

Le Gouvernement a présenté l'exposé des motifs autour des points suivants :

- objectifs, zones d'intervention et bénéficiaires du projet,
- description technique du projet,
- coût du projet et caractéristiques du financement,
- présentation du projet de loi.

Ces différents points sont intégralement développés dans le rapport de la COMFIB.

I-2. Débat général

Au terme de l'exposé du Gouvernement, les commissaires ont exprimé des préoccupations qui ont porté sur :

- les mesures prises par le gouvernement pour faciliter la mise en œuvre du projet dans les zones à forts défis sécuritaires ;
- la nécessité de préciser la stratégie de communication adoptée pour une implication effective des populations bénéficiaires du projet ;
- la date de mise en œuvre effective du projet ;
- la précision des concepts « investissement vert » et « guichet vert » ;
- le détail des critères de sélection des bénéficiaires ;

- la précision de la notion de « communautés marginalisées » et les modalités de détermination ;
- la nature des « cinq réformes de l'environnement » mentionnées dans la rubrique résultats attendus et leurs impacts ;
- la nature des formations prévues dans les composantes 1 et 2 et les individus ou des associations qui pourraient être éligibles ;
- le mode de répartition entre les 1 300 entrepreneurs et entreprises qui participeront au programme de renforcement des capacités et des 750 qui bénéficieront du programme de partenariat ;
- l'effectivité à la date d'aujourd'hui des conditions d'entrée en vigueur du présent projet évoqué à l'article 5 de l'accord de prêt ;
- le mode d'articulation du présent projet et les dispositions de la loi portant institution de mesures d'incitations fiscales et douanières au profit des PME ;
- les critères de sélection des PME ;
- la prévision d'un dispositif de suivi et de contrôle au regard du temps de la maturité du prêt ;
- la prise en compte de la question genre ;
- le nombre d'emplois potentiels à dégager avec le présent projet ;
- la justification du choix du ministère en charge de l'éducation pour la tutelle du présent projet alors qu'il existe un ministère en charge de la formation professionnelle ;
- la justification du recours au financement sous forme de prêt ;
- la soumission éventuelle du dossier au Comité national de la Dette publique ;

- l'implication éventuelle du ministère en charge de l'environnement dans l'exécution des actions en lien avec l'environnement ;
- le délai prévu pour parvenir à un niveau optimal en matière d'amélioration du climat des affaires ;
- la période probable d'obtention de l'énergie bon marché ;
- le mode de gestion des garanties à même de faciliter l'accès au crédit ;
- la problématique de l'expérience exigée pour favoriser l'accès des nouvelles entreprises aux marchés ;
- le mode de sécurisation des investissements en cas de difficultés rencontrées par les nouvelles entreprises ;
- l'intégration éventuelle des projets agro-sylvo-pastoraux aux investissements verts ;
- la modalité d'identification des micro, de petites et de moyennes entreprises.

II. APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

Après examen du projet de loi et analyse du compte rendu du député rapporteur, la CAEDS estime que la ratification du présent accord de crédit contribuera à soutenir les efforts du gouvernement dans la relance des activités économiques, l'amélioration sensible du climat des affaires au Burkina Faso et le développement d'une main d'œuvre diversifiée, productive et qualifiée au service d'un secteur privé résilient.

Par conséquent, la CAEDS émet un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 15 septembre 2023

Le Président

Daniel ZOUNGRANA

Le Rapporteur

Marc Bertin GANSONRE

**LISTE DE PRESENCE DES DEPUTES DE LA COMMISSION
A LA SEANCE D'ADOPTION DU RAPPORT
LE VENDREDI 15 SEPTEMBRE 2023**

N°	NOM ET PRENOMS	GROUPE CONSTITUE	QUALITE
1.	ZOUNGRANA Daniel	FDS	Président
2.	TRAORE Thomas	PP	Vice-président
3.	SAWADOGO Moussa	FVR	2 ^e Secrétaire
4.	COULIBALY Sié François d'Assise	PDCE	Membre
5.	COULIBALY Sibiri	FDS	Membre
6.	TRAORE Boureima	FVR	Membre
7.	SAVADOGO Pawindé Edouard	PDCE	Membre
8.	OUEDRAOGO/COMPAORE Sabine	OSC	Membre
9.	BAKO Wilfried Prosper	PP	Membre

**LISTE DES DEPUTES ABSENTS DE LA COMMISSION A LA SEANCE
D'ADOPTION DU RAPPORT LE VENDREDI 15 SEPTEMBRE 2023**

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOMS	GROUPE CONSTITUE	QUALITE
1.	THIOMBIANO Y. Fayçal Harold	FDS	1 ^{er} Secrétaire
2.	DIALLO Ousmane	PP	Membre
3.	BIKIENGA Boubacar	FDS	Membre
4.	SOMA Abdoulaye	PP	Membre
5.	GANSONRE Marc Bertin	OSC	Membre

**LISTE DE PRESENCE DU PERSONNEL DE LA COMMISSION
A LA SEANCE D'ADOPTION DU RAPPORT
LE VENDREDI 15 SEPTEMBRE 2023**

N° D'ORDRE	NOM(S) ET PRENOM(S)	FONCTION	COMMISSION
1.	ZABSONRE Issouf	Conseiller technique	CAEDS
2.	NASSA Etienne	Administrateur parlementaire	CAEDS
3.	OUEDRAOGO/ZAMPALEGRE Aïcha	Administrateur parlementaire	CAEDS
4.	TAPSOBA/ROUAMBA Diane Marie Clotilde	Secrétaire	CAEDS
5.	OUEDRAOGO Nestor	Agent de liaison	CAEDS
6.	TAPSOBA Clément	Stagiaire	CAEDS